

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 février 2013

## Suicide : plaidoyer pour une prévention active

### Déclaration du groupe des entreprises

Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers, au travers de ce projet d'avis et au cours des travaux de la section, nous avons appris à mieux comprendre la problématique du suicide. Si ce sujet avait déjà été abordé en 1993 par notre assemblée et si de nombreux progrès ont été réalisés depuis, on ne peut que constater que, vingt ans plus tard, des améliorations sont encore à apporter à la prévention du suicide.

Le rapporteur a bien montré qu'en un quart de siècle, la politique de prévention a déjà fait baisser de 20 % le nombre de décès par suicide en France, baisse de 50 % pour les adolescents.

Cependant, le chiffre des suicides en France reste élevé, beaucoup plus élevé que dans de nombreux autres pays européens. Cela peut être lié à un contexte sociologique différent.

Réaliser plus de comparaisons internationales aurait permis de mieux mettre en valeur les bonnes pratiques dont la France pourrait s'inspirer. Le projet d'avis le démontre : les raisons des suicides sont multiples et souvent cumulatives ; la détection des comportements suicidaires est bien évidemment le meilleur moyen de limiter les passages à l'acte.

Cela passe entre autres par une meilleure surveillance des récidives.

Comme on a pu le constater au travers de ce texte, un certain nombre de moyens existent, mais il est encore nécessaire de mieux coordonner les différentes actions et de favoriser le travail en réseau en le pérennisant, notamment par les réseaux ville-hôpital et en le développant dans tous les territoires. Il est également indispensable de promouvoir les dispositifs d'alerte via les proches, les personnes-ressources et les professionnels de santé ainsi que la prise en charge permettant une intervention efficace et rapide.

Tout cela pourrait être facilité par la mise en place d'un Observatoire national des suicides favorisant la centralisation des recherches nationales, voire internationales. Toutefois, il conviendrait non seulement de déterminer clairement les objectifs de cet observatoire, mais également de fixer ses indicateurs de bon fonctionnement, de coordination et d'efficacité.

Il s'agit d'un sujet de société important auquel le rapporteur apporte des solutions adaptées qui sont à même de limiter les suicides ou du moins de détecter les potentielles personnes concernées.

La prévention du suicide est l'affaire de tous. Encore faut-il savoir comment réagir lorsque nous sommes confrontés à une telle situation.

Le groupe des entreprises votera favorablement le projet d'avis.